

Séance du 28 septembre 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Présidente

Membres élus le 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : Unanimité

Convocation du : 21 septembre 2026
Date d'affichage : 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 30 septembre 2026 et
publication du 30 septembre 2026.

Délibération N° 05-26-19

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Présidente,

Mmes CIESIELSKI Magali, maire-adjointe,

Mmes LEROY WOLOSZ Angélique, RIOU Sandrine (arrivée à 18h20),
conseillères municipales,

Mmes KOMOROWSKI Valérie, RABAEY Emmanuelle, GAC Mélanie
(arrivée à 18h35), CAPPOEN Marion, MM. ARCHIE Patrick, COLLÉRIE
Jean-Claude, membres.

Absentes excusées et représentées: Mmes MALECHA Sandrine et
MICHEL-DUBOIS Fabienne.

Absente excusée et non représentée: Mme DUMORTIER-WARTEL
Caroline.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

**CREATION DE POSTES POUR UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

L'assemblée délibérante ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article
L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels
pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire
d'activité au sein du S.S.I.A.D de Thumeries ;

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité,



- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois en application de l'article L.332-23-1° du code précité, soit du 01/10/2026 au 31/03/2028 inclus.
- A ce titre seront créés les postes suivants :
 - o Infirmier en soins généraux – catégorie A – temps complet : 1 poste
 - o Aide-soignant de classe normale – catégorie B – 32/35^{ème} : 6 postes
 - o Aide-soignant de classe normale – catégorie B – 28/35^{ème} : 6 postes
 - o Aide-soignant de classe normale – catégorie B – 24/35^{ème} : 1 poste
 - o Adjoint administratif – catégorie C – 28/35^{ème} : 1 poste
- Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Il(s) devra(ont) justifier des qualifications nécessaires liées au grade selon les dispositions statutaires.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil d'Administration repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,



Magali CIESIELSKI.

La Présidente,



Nadège BOURGHELLE-KOS.